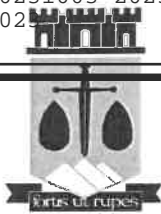


AR Prefecture

006-210601050-20231003-2023_66-CC
Reçu le 09/10/2023



MAIRIE DE
ROQUEFORT-LES-PINS
06330

Téléphone : 04.92.60.35.00
Fax : 04.92.60.35.01

N° 2023/66

DATE DE CONVOCATION
28 SEPTEMBRE 2023

DATE D'AFFICHAGE
28 SEPTEMBRE 2023

NOMBRE DE CONSEILLERS

En exercice : 29
Présents : 20
Votants : 28

OBJET :

**BILAN DE LA
CONCERTATION PUBLIQUE
PREALABLE A LA
MODIFICATION
SIMPLIFIEE N°2 DU PLU**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'An Deux Mille Vingt Trois
Le 3 octobre à 18 H 30

Le Conseil Municipal légalement convoqué le 28 septembre 2023 s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la Présidence de Monsieur Michel ROSSI, Maire,

Elus en exercice	Présents	Absents	Procuration a
MR. ROSSI Michel	X		
MR. POTTIER	X		
MME. ERKER	X		
MR. VACCANI			Mme REVEL
MME. DEMAIN MARÇAL			MR ROSSI Michel
MME. BLADANET	X		
MR. AGNEL VARIN	X		
MME. DEMARIA	X		
MR. GROBBEN			MR POTTIER
MME. DELAPORTE	X		
MME.VENTRE	X		
MR. FERRER Y SANTA CREU	X		
MME. BROT-WALOCH	X		
MR. GRIMONT	X		
MR. ALONSO	X		
MR. PACCHIONI	X		
MR. ROUX	X		
MR. ARMANNO		X	
MME. SEGURA-PAILHON			MME DEMARIA
MR. CANTERGIANI			MME ERKER
MME. PIRONE	X		
MME.GODARD	X		
MME. REVEL	X		
MR. TORRES			MME VENTRE
MME. BUSTIN			MME BLADANET
MME.TRANNOY-MOIRAND	X		
MME. TEROL			MME PIRONE
MR.ROSSI Sylvain	X		
MR.ABBAD Franck	X		

Secrétaire de séance : Monsieur AGNEL-VARIN

Madame Marie-Gabrielle GODARD, conseillère municipale, expose :

conformément à l'article L 103-2-1-b du Code de l'Urbanisme, une procédure de concertation publique a été initiée par le Conseil Municipal en raison de l'exigence d'une Evaluation Environnementale requise par la Mission Régionale d'Autorité Environnementale lors de la saisine au cas par cas pour la mise en œuvre de la Modification Simplifiée n°2 du Plan Local d'Urbanisme, prescrite par arrêté du maire en date du 14 avril 2023.

Lors de la délibération du 22 juin 2023, le Conseil Municipal a choisi d'organiser cette concertation publique préalable à partir des modalités suivantes :

1/ mise à disposition électronique (site Internet de la Commune) et physique du projet de Modification Simplifiée n°2 du Plan Local d'Urbanisme en mairie de Roquefort les Pins pendant une durée de plus de 15 jours avec, afin de consigner les remarques et avis, la tenue d'un registre papier à feuille non mobile et une adresse électronique (mairie@ville-roquefort-les-pins.fr). La date de mise à disposition proposée devant s'étaler du 17 juillet au 7 août 2023

2/ l'information de cette mise à disposition sera garantie par une annonce légale dans le quotidien Nice Matin publié au moins 8 jours avant le début de la mise à disposition, et un affichage au format A3 tenu sur les principaux points d'accueil du public de la Commune (mairie, centre culturel, autres équipements publics).

3/ un bilan de cette concertation publique sera tiré lors d'un conseil municipal ultérieur

Madame GODARD expose aux membres du Conseil Municipal les conditions dans laquelle cette concertation publique s'est effectuée au cours de l'été :

- la mise à disposition électronique et physique s'est déroulée aux dates annoncées avec les mesures de publicité requises (3 affiches au format A3 constatées par un procès-verbal de la Police Municipale du 4 juillet 2023, une annonce légale dans Nice Matin parue le 5 juillet 2023)
- la mise à disposition physique n'a donné lieu à aucune consultation du dossier en mairie et donc aucun avis sur le registre mis à disposition
- la mise à disposition électronique n'a donné lieu à aucun avis électronique sur le mail mairie@villeroquefort-les-pins.fr

Constatant que les administrés de la Commune n'ont pas émis de remarques ou d'avis sur le projet de Modification Simplifiée n°2, qui n'aborde que des évolutions mineures, Madame GODARD propose de tirer un bilan favorable de la concertation publique préalable dans le sens où aucune opposition aux évolutions menées par la procédure n'a été formulée.

Entendu l'exposé de Madame Marie-Gabrielle GODARD, le Conseil Municipal, à l'unanimité, délibère pour approuver le bilan de la concertation publique préalable à la mise à disposition du public de la Modification Simplifiée n°2

AR Prefecture

006-210601050-20231003-2023_66-CC
Reçu le 09/10/2023

3

Ainsi délibéré, ont signé au registre les membres présents à la séance.

Fait à ROQUEFORT-LES-PINS,
Le 3 octobre 2023



Michel ROSSI
Maire de Roquefort-les-Pins